

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2023
Séance du 6 avril 2023

N° 14

Objet : Compétence GEMAPI –
Convention de délégation de
compétence entre PAA et le
Syndicat Mixte Asse Bléone
2020-2025 Avenant n°3 –
Programme des actions 2023

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PELESTOR Michel	RICHAUD Véronique
BERTRAND Philippe	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève	RISSO Gilbert
BOGHOSSIAN Alex	LAQUET Laura	PROUST Brigitte	SAVORNIN Béatrice
BOURJAC Jean Marie	PAUL Gilles	REBOUL Chidéric	URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application signée. E-députation

99_DE-004-200067437-20230406-14_06042023

Monsieur CAZERES Benoit, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l’Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l’article L213-12 du Code de l’Environnement ;

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l’article L211-7 du Code de l’Environnement ;

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l’exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération ;

Vu la délibération n°13 de Provence Alpes Agglomération en date du 13 février 2019 déléguant au Syndicat Mixte Asse Bléone les missions relatives aux items 1, 2, 5 et 8 de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de l’Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l’Escale ;

Vu la délibération n°21 de Provence Alpes Agglomération en date du 4 décembre 2019 fixant la durée, les objectifs à atteindre et les modalités de la délégation de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Asse Bléone pour la période 2020-2025 ;

Vu la délibération n°12 de Provence Alpes Agglomération en date du 17/02/2022 relative à l’avenant n°1 de la convention de délégation de compétence entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone 2020-2025 pour la période 2021 ;

Vu la délibération n°14 du 7 avril 2022 de Provence Alpes Agglomération relative à l’avenant n°2 de la convention de délégation de compétence entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone 2020-2025 pour la période 2022 ;

Provence Alpes Agglomération, compétente en matière de GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 a décidé d'exercer cette compétence via les missions confiées aux structures de gestion existantes à l'échelle des bassins versants de l'Asse, la Bléone, la Durance et le Verdon.

Par délibération n°13 du 13 février 2019, PAA a décidé de déléguer au Syndicat Mixte Asse Bléone des missions suivantes de la GEMAPI :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

La convention de délégation de compétence GEMAPI pour la période 2020-2025, signée le 5 mars 2020 entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone, prévoit que le programme annuel des actions devra être approuvé par PAA sous forme d'un avenant à ladite convention.

Les annexes 2 à 6 de ladite convention présentent les programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence respectivement sur 2020-2025 sur les bassins versants de :

- l'Asse
- la Blanche
- la Bléone
- le Rancure
- Les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

L'ensemble des actions, détaillées par bassin versant, est présenté en pièce jointe.

Les principales actions sont les suivantes :

a) Asse

- Entretien du boisement rivulaire
- Diagnostic sur les ouvrages de protection contre les inondations prioritaires
- Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides

b) Blanche

- Entretien du boisement rivulaire

c) Bléone

- Entretien du boisement rivulaire
- Surveillance hydrologique
- Entretien annuel des digues
- Confortement du système d'endiguement des Eaux Chaudes (600 K€)
- Suivi écologique et des ouvrages suite à l'arasement du seuil des Chemin de Fer de Provence réalisé en 2022
- Programme annuel de remobilisation des sédiments de la Bléone
- Etudes préalables aux travaux de confortement du système d'endiguement du Grand Justin

d) Rancure et cours d'eau de Volonne et l'Escale

- Entretien du boisement rivulaire

Enfin, ce programme prévoit de réaliser le confortement de la digue du Grand Justin (1,2 M€) à Digne de 2024 à 2025.

De manière globale, et dans la continuité du programme d'opérations défini en 2020, le programme d'actions prévoit les montants suivants pour 2023 :

Bassin versant	Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ TTC)	Total (€ TTC)
Asse	26.300	15.000	41.300
Blanche	29.500	0	29.500
Bléone	195.350	664.200	859.550
Rancure	3.280	0	3.280
Ravins Volonne / L'Escale	6.950	0	6.950
Total	261.380	679.200	940.580

Pour financer ces opérations, une demande de financement par le Fonds Vert a été déposée par le Syndicat Mixte Asse Bléone pour le compte de Provence Alpes Agglomération pour les travaux de confortement et d'entretien des digues des Eaux Chaudes (600 K€ ttc / 2023) et du Grand Justin (1,2 M€ ttc / 2024-2025).

Le montant des aides demandées s'élève respectivement à 400.000 € (SE Eaux Chaudes) et 800.000 € (SE Gd Justin) auxquelles s'ajoutent 82.000 € pour les travaux d'entretien de ces systèmes d'endiguement, soit un total de 1.282.000 €.

Cette demande fait l'objet d'une délibération séparée.

Considérant qu'il convient de poursuivre en 2023 le programme d'actions GEMAPI engagé sur ces bassins versants,

Il vous est proposé :

- de valider le programme de travaux GEMAPI pour 2023 sur les bassins versants de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés entre Volonne et l'Escale, joint en annexe sous réserve de l'obtention du Fonds vert
- de modifier en conséquence les annexes 2 à 6 de la convention du 5 mars 2020,
- de conserver les autres articles et annexes de la convention,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention du 5 mars 2020 joint en annexe à la présente délibération, ainsi que tous documents s'y référant.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application signée : www.espace-citoyen.fr
99_DE-004-200867437-20230405-14_06042023

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO



PUBLIE LE : 17 AVR. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application en ligne E-dépôt sur www.edepot.gouv.fr

99_DE-004-200867437-20230406-14_06042023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application en ligne : <https://legado.com>

99_DE-004-200067437-20230405-14_06042023

Avenant n°3 à la convention de délégation de compétence entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone 2020-2025

(missions relevant des items 1°, 2°, 5° et 8 de la GEMAPI)

Programme des actions pour 2023

Entre la Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » (PAA), dont le siège est situé 4 rue Klein à Digne les Bains, représentée par sa Présidente en exercice, Patricia GRANET-BRUNELLO, agissant en nom et pour le compte de la dite communauté en vertu de la délibération n° 14. en date du 6 avril 2023

Ci-après désigné « La Collectivité délégante »

D'une part

Et

Le Syndicat Mixte Asse Bléone, dont l'adresse est Immeuble la Gineste, Avenue de Verdun à Digne les Bains, représenté par son Président en exercice, Gilles PAUL agissant en vertu de la délibération n°.....du Comité Syndical en date du

Ci-après désignée « La Collectivité délégataire »

D'autre part

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2023

<http://www.edoc.gouv.fr>

99_DE-004-200067437-20230406-14_06042023

Préambule

Provence Alpes Agglomération a décidé de déléguer la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Asse Bléone sur les territoires de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

Cette délégation porte sur l'ensemble des 4 items de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement définissant la compétence GEMAPI ; à savoir :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Une convention de délégation de compétence (missions relevant des items 1°, 2°, 5° et 8 de la GEMAPI) a été signée, le 05 mars 2020, entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone pour la période 2020-2025.

Les annexes 2 à 6 de la dite-convention présentent les programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence respectivement sur :

- Le bassin versant de l'Asse
- Le bassin versant de la Blanche
- Le bassin versant de la Bléone
- Le bassin versant du Rancure
- Les bassins versants des rivières situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

Ces pièces initiales ont été modifiées par les avenants :

- n°1 en date du 08 mars 2021 (pour actions 2021),
- n°2 en date du 20 avril 2022 (pour actions 2022).

L'article 2 de la dite-convention précise que :

« Annuellement, le programme prévisionnel des actions proposé par la Collectivité délégataire devra toutefois être approuvé par la Collectivité délégante sous la forme d'un avenant à la présente convention. »

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Appel d'offres Eau potable

95_DE-004-200067437-20230406-14_06042023

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant actualise la convention signée entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone.

Il a pour objet de valider le programme d'actions GEMAPI à mener en 2023.

Article 2 – Articles et annexes modifiées

En conséquence, les annexes 2 à 6 sont modifiées et remplacées par les pièces annexées au présent avenant.

Article 3 – Autres dispositions

Les autres stipulations et annexes de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à, le,
En 2 exemplaires originaux dont chaque partie déclare avoir reçu l'un d'eux.

La Présidente de PAA

Le Président du Syndicat Mixte Asse Bléone

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application : www.simplon-citoyen.fr

99_DE-004-280067437-20230404-14_05042023

Liste des pièces jointes :

- ⇒ Annexe 2 : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de l'Asse
- ⇒ Annexe 3 : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de la Blanche
- ⇒ Annexe 4 : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de la Bléone
- ⇒ Annexe 5 : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant du Rancure
- ⇒ Annexe 6 : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassins versants des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

Annexe 2 :

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la
délégation de compétence – Bassin versant de l'Asse**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application Aquatic Solutions
99_DE-004-200067437-20230406-14_06042023

Code SOCLE SOCI	Champs d'intervention	Actions détaillées	Cout moyen pour opération ménagère	Prédict	Objectif à atteindre	Indicateur d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération brutes + investissement et en CTC pour opération invest et investissement)	Plan de l'assainissement préétabli	Ressources à chaque préétabli pour l'APCI (pour les opérations relevant un investissement, l'investissement a été normalisé en TCO)				
									1000 - Report mén	1000 - Recours ménagère	2004	2005	TOTAL
001-1	Mise en place et renforcement des stratégies globales d'assainissement - Long à moyen et à très long terme	Stratégie globale de gestion globale de l'eau et eaux usées (M. 2-1) *	Général		Objectif atteint en 2005	Toute la réalisation	200 000 €	15 % AE et Plafond BTD PACA atteint Réservoirs : 30 % PVA-30 % OCAPV - 00 % DLVA + 30 % BTD et 30 % en BTP1	8 800,00				8 800,00
		Prise en compte des plans de gestion de l'eau et eaux usées (M. 2-2) : - pour améliorer la qualité et la sécurité de l'eau et eaux usées pour consommateurs et usagers - pour établir et renforcer les systèmes de gestion et d'exploitation	Général		Réalisation de tout l'approvisionnement	Entretien et exploitation	70 000 €	10 % AE + 30 % PVA-30 % OCAPV - 00 % DLVA + 30 % BTD et 30 % en BTP1			6 120,00	8 120,00	14 240,00
		Prise en compte des plans de gestion de l'eau et eaux usées (M. 2-3) : - pour améliorer la qualité et la sécurité de l'eau et eaux usées pour consommateurs et usagers - pour établir et renforcer les systèmes de gestion et d'exploitation	Général		Réalisation des réseaux	Entretien et fonctionnement des réseaux	20 000 €	10 % AE et Plafond BTD PACA atteint Réservoirs : 30 % PVA-30 % OCAPV - 00 % DLVA + 30 % BTD et 30 % en BTP1			8 100,00	8 100,00	16 200,00
		Prise en compte des actions identifiées à mi-terme	Général			Restant à décliner le tout							
001-2	Tremplin d'assainissement des eaux usées (M. 2-4) et Tremplin d'assainissement des eaux usées (M. 2-5)	Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-4) et Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-5)	Général	1	Une campagne de recouvrement des investissements	Toute la réalisation		Cout moyen à correspondre au montant préétabli 80 000 €					8 000,00
		Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-4) et Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-5)	Général	1	Une campagne de recouvrement des investissements	Toute la réalisation		Base de la campagne plafond à 40 000 € soit environ 50 % par rapport au montant préétabli Budget surprogramme préétabli Budget surprogramme réduit sur le tremplin pour plafond	10 % AE pris jusqu'à la campagne à mi-terme du délai après l'APCI + 30 % PVA-30 % OCAPV - 00 % DLVA + 30 % BTD et 30 % en BTP1	6 100,00	6 100,00		12 200,00
		Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-4) et Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-5)	Général	1	Une campagne de recouvrement des investissements	Toute la réalisation				6 100,00	6 100,00		12 200,00
		Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-4) et Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-5)	Général	1	Une campagne de recouvrement des investissements	Toute la réalisation				6 100,00	6 100,00		12 200,00
		Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-4) et Programme d'assainissement des eaux usées (M. 2-5)	Général	1	Une campagne de recouvrement des investissements	Toute la réalisation							
001-3	Actions de prévention de l'APCI et Actions de prévention contre les inondations	Actions de la stratégie locale et régionale de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Eure	Général		Pas d'objectif quantifié	Opération réalisée en				PM	PM	PM	
		Actions hydrologiques, dégagement de l'apport en eau, réduction des dégâts et prévention d'une élévation de l'eau dans le bassin versant de l'Eure	Général	1	Réalisation du rapport d'assainissement et de l'avis de l'APCI Validité de la stratégie pour l'APCI en 2001	Toute la réalisation							

REÇU EN PREFECTURE
Le 17/04/2009
Archivé à l'unité 1
03_00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00

Annexe 3 :

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la
délégation de compétence – Bassin versant de la Blanche**

REÇU EN PREFECTURE

9/21

le 17/04/2029

Application en ligne : EspacePro.com

99_DE-104-200067437-20290406-14_06042023

Code SICOLE GRANAT	Champs d'intervention	Action détaillée	Code nature pour encodage stratégique	Période	Capacité à actualiser	Indicateurs d'efficacité des stratégies	Cout global (en HT pour opérations individuelles et en euros pour ce à TTO pour opérations intervenant en franchise/voies)	Plan de financement prévisionnel	Taux de financement prévisionnel pour tous les opérations brutes ou brutes nettes, l'indemnisation est à être marquée en TTO					
									2022 - Report 2022	2023 - Nouvelle programmation	2024	2025	TOTAL	
Grat-1	et mise en œuvre de la stratégie globale d'aménagement du terrains et planification globale de gestion des cours d'eau	• Gestion du plan d'aménagement de la pt pour écoulement (émissaire de l'ea) et plan de gestion de l'espèce	Gat01b	Brassage de l'ea et pt l'écoulement en 2024	Taux de réussite/1	79 679 €	• Allotting en FACA 100 % FACA % en 2022 et 0 % en 2024 (échéance dans 10 b-avril)				14 742,00	14 742,00	14 742,00	
Grat-2	ou restauration des zones naturelles d'écoulement des eaux	se autres identifiés à ce jour	Gat02				Plaient à établir le tableau							
Grat-4	d'application des cours d'eau au sens des articles L.218-14 et R. 218-2 du Code de l'environnement	des envois d'au préfet en application d'ordonnance et de l'arrêté d'application et arrêté d'application	Gat04							7 000,00		7 000,00		
Grat-5	Etat de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	autres identifiés à ce jour - Stratégie en 2022 pour la Région - Validée en au 1er Jan de 2024	Gat05	Une autre page des brutes pour ce (nous n'avons pas			Carte page 3 à ajouter au page 2022-2024 Il est nécessaire d'ajouter à 40 000 €, soit environ 10 % par rapport aux budgets préétablis pour les autres prévisions de budgets pour les révisions à 2 années échéances	00 % AF, sur chaque ce il manque - Il n'a pas programme une pds à 0 % et nécessite AF Analyse ayant été fait 100 % FACA Planification préétablie et attendent la finalisation du plan de quatre		21 000,00	21 000,00	41 000,00		
Grat-6	Opérations et applications d'ordonnances (L218-22 du CDE) au Général d'application hydrologique (GDAH) et CDE	autres identifiées à ce jour - Stratégie en 2022 pour la Région - Validée en au 1er Jan de 2024	Gat06							22 000,00	22 000,00	41 000,00		
Grat-7	Autres actions (écluses, déversoirs, levées) liées à la défense contre les inondations ou à la restauration naturelle des cours et de la vulnérabilité du terrains et/ou opérations liées à la protection de zones détruites par l'EPCI	autres identifiées à ce jour	Gat07										41 000,00	41 000,00
Grat-8	Plan d'assainissement des cours d'eau	Etat de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de restauration de la continuité sur le terrains en cours de l'EPCI	Gat08	Permet alors d'ajouter au 1er Jan de 2022	Taux de réussite/1	Etat de réussite de la stratégie			PA					
		autres actions de terrains écluses ou déversoirs pour la sécurité du terrains - Ainsi se doivent identifiés à ce jour sont étudiés stratégiques en 2024 et non négociés	Gat09							30 000,00	30 000,00	40 000,00		

REÇU EN PRÉFECTURE
le 27/04/2023
L'ordonnance est en cours
00_00_104-2110710-220440-01_07-01

Grd-5	Ministère et/ou gestionnaire des ressources de l'eau (MRE)	• un aménagement d'un programme de pilotage et de suivi (évaluation des performances)	Grd/Mdts	• campagne de sensibilisation à l'assainissement et l'hygiène Une campagne de sensibilisation et d'information	• Taux de réalisation	• Budget autorisé à mobiliser Budget finalisé relatif à l'assainissement des territoires		PdM	PdM	PdM	
		Tâches de sensibilisation de l'ENM - Action en faveur de l'assainissement et de l'hygiène (évaluation globale finalisée)	Grd/Mdts			Plancher à déclarer la					
Grd-5	Zone Humide	• élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique et des axes prioritaires du bassin versant du Maroc (édition CNET PAA n°4)	Grd/Mdts	1	Engagement de l'état au 1er trimestre 2018	Taux de réalisation	60 000 €	1) 60 M d'Algérie PACA 1 160 M PAA	B 600.00	B 600.00	B 600.00
		• et créer un niveau de prise de conscience et d'implication des pouvoirs locaux du plan versant de la Maroc - Action contre le déversement dans le bâti	Grd/Mdts			Plancher à déclarer la campagne			7 600.00	7 600.00	14 000.00
		• à l'aide de la cartographie des sources d'eaux en zone aride de la Maroc et	Grd/Mdts							B 600.00	B 600.00
Grd-4	Restauration des territoires arides et semi-arides	actions d'assainissement et de suivi	Grd/Mdts			Plancher à déclarer la					
Grd-5	Portage au participation à la mise en place et à l'opérationnalisation de dispositifs de sensibilisation des usagers et aux actions de sensibilisation dans les zones arides et semi-arides pour la promotion et la protection des écosystèmes arides et semi-arides (Actions portant sur l'eau, assainissement, énergie solaire, ...)	• amélioration de la qualité des eaux	Grd/Mdts	mesure après travail sur les fondamentaux d'opération -	Taux de réalisation	30 000 €	1) 40 M d'Algérie PACA 1 900 M PAA (+ mesures qui sont en cours)			4 600.00	4 600.00
Grd-5, Grd-6, Grd-7, Grd-8, Grd-9	Actions d'assainissement, de sensibilisation et/ou promotion et suivi et évaluation des actions portant sur l'eau (MRE, ENM, PAA).	actions identifiées à ce jour pour assainir les bassins aquifères du Maroc	Grd/Mdts	Engagement de l'état au 1er trimestre 2018	Taux de réalisation	Etude réalisée en cours			PdM		
						Plancher à déclarer la					

— au-delà de la question d'avenir immédiat pour ce qui est des plans de budget à plusieurs

RIÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2021

Annexe 4 :

Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de la Bléone

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Côte d'Azur

99_DE-004-200067437-20230406-14_06042023

Code BESOIN GÉNÉRAL	Champs d'intervention	Action détaillée	Code action pour envoi, analyse	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Coût global (je HT pour opération bénéfice en investissement et un € TTC pour opération bénéfice en investissement)	Type de financement	Plan à échéance prélevé lors de l'EPOI (pour les opérations traitées en investissement, la prélevation a été ramené en TTC)				
									2023 - Report 2022	Auté - Mise en place programmée	2024	2025	TOTAL
Ges-1	Besoins et risques en cours de stratégies globales d'aménagement de bassin versant (actions globales de gestion des eaux d'eau)	Etude de faisabilité de la restauration du terrain des Eaux Chaudes et du Maréchal à Digne les Bains - Action B1	Ges-1a		Prévention dans en 2023 Prévention en 2023	Taux de réalisation	Opération réalisée en			Pré			
		(B1) et en cours de stratégies globales d'aménagement de bassin versant (actions globales de gestion des eaux d'eau)	Ges-1b										
		en cours d'étude de restauration de la Chaudouze et de la requalification sur le des Eaux Chaudes et le Maréchal à Digne Maréchal à Digne	Ges-1c										
Ges-2	en restauration : 2022	Actions en cours identifiées à ce jour	Ges-2										
		en cours : programme des bassinets modulaires - Campagne 2022	Ges-2a										
Ges-3	d'aménagement des cours d'eau au niveau des L.218-14 et R.218-9 du Code de l'eau	en cours : programme des bassinets modulaires - Campagne 2022	Ges-3a										
		en cours : programme des bassinets modulaires - Campagne 2022	Ges-3b										
Ges-4	de la stratégie fondée en matière de prévention des inondations sur le bassin versant de la Durance	Validation de la stratégie par l'EPCI au 31/12/2022	Ges-4a		Opérations 2023 Validation de la stratégie par l'EPCI au 31/12/2022	Taux de réalisation	Etude réalisée en						
		évaluations, études, études et études d'un élaborer la prévention sur les	Ges-4b		Engagement des diagnostics en 2023 Etude de prévention pour la prévention des dégâts (EDD) les EDD pour le secteur programme en 2024	Taux de réalisation	Réseau d'hydrographie : 165 000 km pour dégâts prévention Opérations réalisées en 2022 et 2023 Prévention à environ 80 000 € TTC Prix Maréchal EDD 2024 + détails maréchal EDD Côte d'azur 8000 € TTC	100 % PAA					
Ges-5	Etude de déviation de la Durance (L.218-13 du Code de l'eau) et de l'ensemble des cours d'eau	Etude de déviation de la Durance (L.218-13 du Code de l'eau) et de l'ensemble des cours d'eau	Ges-5a		Châlonnes maréchal autorisation des 400 sur 800 Maréchal à Digne Chaudouze à Digne les Bains	Taux de réalisation	Opération réalisée en même						
		accompagnement de l'EPCI dans les prévisions de déviation et de l'ensemble des cours d'eau	Ges-5b		de déviation des 400 sur 800 Maréchal à Digne Chaudouze à Digne les Bains	Taux de réalisation	90 000 € TTC	Autofinancement : 100 % PAA					
Ges-6	Etude et exploitation des aquifères (L.218-13 du Code de l'eau) et de l'ensemble des cours d'eau (L.218-13 du Code de l'eau) (1/4)	accompagnement de l'EPCI dans les prévisions de déviation et de l'ensemble des cours d'eau	Ges-6a		Etude et exploitation des 400 sur 800 Maréchal à Digne Chaudouze à Digne les Bains	Taux de réalisation	90 000 € TTC	Autofinancement : 100 % PAA					
		des EDD d'Aigues et de la Jaur	Ges-6b		Dépôt des documents d'autorisation aux dégâts à forte enjeu ayant déjà été l'échéance EDD concernant qui nécessitent des aménagements	Taux de réalisation	16 000 € TTC	Autofinancement : 100 % PAA plus 2000 € TTC					

REÇU EN PRÉFECTURE
le 17/04/2023

REÇU EN PRÉFECTURE
le 17/04/2021
Réf. transmis à la préfecture
00-00-00-20187435-000000-00-00

Obj-3	Zone Humide	Création d'un plan de gestion et d'exploitation des zones humides du bassin versant de l'Arve (projet CHATEY PAA n°4.1) - Action B1-T6	Orfelle	1	Engagement de l'état en 2002 et finalisation en 2003	Travaux réalisés	48 000 €	de PAA (p4.1) % A2 et Période PAA : 100 % PAA		8 000,00		8 000,00
		Plan d'actions pour la protection et la restauration des zones humides du bassin versant de l'Arve (projet CHATEY PAA n°4.1) - Action B1-T6	Orfelle		Plan d'actions pour la protection et la restauration des zones humides du bassin versant de l'Arve (projet CHATEY PAA n°4.1) - Action B1-T6	Prévoir à établir à l'issue de l'étude				80 000,00	80 000,00	80 000,00
Obj-4	Aménagement d'embouchure au niveau du lac d'Annecy L27 - 10 fls. Chêne et l'Étraventement	action identifiée à ce jour	Orfelle							PM	PM	PM
		Portage ou par déplacement à la crête en place et à l'exploitation du dispositif de protection de la crête en place et des crêtes adjacentes dans le secteur où le déplacement à la périphérie et la restauration des deux dernières adjacentes (hauts plateaux des Grés et des Chênes, murs géologiques, ...).	Orfelle	1	Opération d'aménagement et d'embouchure au niveau du lac d'Annecy L27 - 10 fls. Chêne et l'Étraventement	Type de régulation	50 000 €	15 % A2 et Période PAA : 100 % PAA + 50 % en 2003 50 % en 2003 et 50 % en 2004		4 000,00		4 000,00
Obj-5	Aménagement d'embouchure au niveau du lac d'Annecy L27 - 10 fls. Chêne et l'Étraventement	1 ^{re} préparatives Dunes	Orfelle	1b	A dresser avec Principes - Agenda le 11/01/2003					8 000,00		8 000,00
		du Contrat de Rivière "Rhône et Mornant"	Orfelle	1a	élaboration et finalisation du Contrat de Rivière "Rhône et Mornant"	Type de régulation					PM	
Obj-5, Obj-2, Obj-4 et Obj-6	Actions d'aménagement, de restauration et de renaturation au niveau des lacs 11, 15, 17 et 19 et périphérie à ses périphéries globales du bassin versant (Contrat de Rivière, RAEB, PAA).	Elaboration du bilan de la Côte du Centre - Action C1-E	Orfelle	1b	Présentation du bilan de la côte centre en 2003	Travaux de réalisations	20 000 €	15 % A2 et Période PAA : 100 % PAA + 50 % en 2003 50 % en 2003 et 50 % en 2004		8 000,00		8 000,00

REÇU EN PRÉFECTURE
le 17/04/2023
Préfet de l'Essonne

Annexe 5 :

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la
délégation de compétence – Bassin versant du Rancure**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Appel d'offres Eau et déchets

99_DE-004-200067437-20230405-14_06042023

Annexe 6 :

Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassins versants des rivières situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

99_DE-004-200067437-20230406-14_06042023

Présumé de la 2^{me} partie d'investissement
pour établir (pas de budget à planifier)

REÇU EN PRÉFECTURE
le 17/04/2023
Archives et bibliothèque

